



Mémoire concernant le projet de loi n° 106 : Loi concernant la mise en oeuvre de la
Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives

**Faire le choix de la transition énergétique :
vers l'atteinte des cibles de réduction de GES**

Présenté à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources
naturelles

par Équiterre

18 août 2016

1. PRÉSENTATION D'ÉQUITERRE.....	2
2. INTRODUCTION.....	5
3. LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, AGIR MAINTENANT	6
3.1 Des cibles de réduction de GES à respecter	7
3.2 Profitons de nos énergies renouvelables	9
3.3 Une politique bicéphale.....	12
3.4 Le statu quo comme cible de réduction de la consommation.....	14
4. Transition énergétique Québec.....	17
4.1 Mandat	17
4.2 Enjeux d'indépendance et de gouvernance	17
4.3 Table des parties prenantes.....	19
4.4 Fonds pour la transition énergétique	19
4.5 Reddition de compte.....	20
4.6 Autres commentaires	20
5. CONCLUSION	21
6. RECOMMANDATIONS PRINCIPALES	22

1. PRÉSENTATION D'ÉQUITERRE

Équiterre s'est donné pour mission de contribuer à bâtir un mouvement de société en incitant citoyens, organisations et gouvernements à faire des choix écologiques, équitables et solidaires. Par son action, Équiterre veut porter l'attention sur les aspects fondamentaux de la vie. Manger, se transporter, habiter, jardiner et consommer : des besoins vitaux, mais aussi des moyens à la portée de chacun pour agir de façon responsable et changer le monde un geste à la fois. Équiterre propose des solutions concrètes par ses projets d'accompagnement, de sensibilisation et de recherche, afin de protéger la santé et l'environnement, de favoriser l'équité et la solidarité entre les citoyens et les peuples. L'organisation intervient également sur la scène publique et auprès des décideurs pour que les lois, règlements, politiques ou pratiques favorisent une société juste et durable.

Équiterre en quelques chiffres :

- 125 000 abonnés à notre infolettre
- 19 000 membres
- 84 000 adhérents sur Facebook
- 16 300 adhérents sur Twitter
- 63 employés, 39 stagiaires et 180 bénévoles en 2015
- 3 bureaux (Montréal, Québec et Ottawa)
- 4 groupes d'actions bénévoles (Gatineau, Montréal, Lanaudière et Québec)

Très préoccupé par le phénomène des changements climatiques, Équiterre a développé au cours des années une expertise importante en matière de politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Il a rapidement identifié les choix de modes de transport et les pratiques d'aménagement du territoire comme les causes principales d'émissions de GES au Québec et a fait de la réduction de la consommation de pétrole une des solutions privilégiées permettant leur réduction. Steven Guilbeault, directeur principal d'Équiterre, a notamment assuré la présidence du comité sur les énergies renouvelables émergentes au ministère des Ressources naturelles (2009-2010) et a été membre du comité consultatif sur l'élaboration du Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020 (2010-2012) et co-préside le comité-conseil sur les changements climatiques du gouvernement du Québec depuis 2014. Monsieur Guilbeault a également assuré la coprésidence du Réseau action climat international pendant 5 ans.

Depuis 2009, Équiterre a publié une série de rapports sur la dépendance aux énergies fossiles. Toujours avec la perspective de présenter des recommandations concrètes et innovantes sur les politiques publiques, *Libérer le Québec du pétrole d'ici 2030* a lancé la série, suivi de *Changer de direction* en 2010 portant sur l'aménagement et le transport des personnes. En 2013, un rapport sur la dépendance aux énergies fossiles en agriculture a vu le jour. Le transport des marchandises et l'élimination du mazout sont les prochains chantiers.

C'est pourquoi Équiterre s'intéresse aux questions de transports collectifs et actifs depuis une vingtaine d'années, notamment à travers la promotion du concept de cocktail transport dans le cadre de grandes campagnes de sensibilisation citoyenne telle « Je m'active dans mon quartier »¹. Équiterre œuvre également depuis quelques années, en partenariat avec d'autres organisations, telles Vivre en Ville et la Fondation David Suzuki, à la promotion de politiques publiques favorisant le développement accéléré des transports collectifs et à de meilleures pratiques d'aménagement du territoire. Équiterre fait la promotion de l'énergie éolienne depuis 2003, et la campagne contre les sables bitumineux bat son plein depuis 2008.

Au cours des cinq dernières années, Équiterre a mis au jeu, seul ou en partenariat, plusieurs documents portant sur les politiques publiques à mettre en place afin de viser l'adoption de meilleures pratiques en matière d'énergie². Nous en suggérons la lecture, que nous jugeons pertinente au présent exercice de consultation.

Équiterre est également un membre de *TRANSIT, l'Alliance pour le financement des transports collectifs au Québec*³, ainsi que membre fondateur et du comité directeur de *SWITCH, l'Alliance pour une économie verte au Québec*⁴. Ces deux regroupements cherchent également à bonifier les politiques publiques québécoises en faveur d'un virage vers la réduction de la consommation d'énergie et de pétrole, le déploiement accéléré des transports collectifs et la transformation durable et efficiente de l'économie québécoise. Équiterre est également membre du comité de coordination du *Front commun pour la transition énergétique*⁵, un

¹ Pour en savoir davantage, consulter notre site web : www.equiterre.org/solution/je-mactive-dans-mon-quartier

² Pour consulter nos publications, rendez-vous sur notre site web : www.equiterre.org/choix-de-societe

³ Le site web de TRANSIT, l'Alliance pour le financement des transports collectifs au Québec : www.transitquebec.org

⁴ Le site web de SWITCH, l'Alliance pour une économie verte au Québec : www.allianceswitch.ca

⁵ Le site web du Front commun pour la transition énergétique : <http://www.pourlatransitionenergetique.org/>



regroupement de plus de 60 organisations environnementales, citoyennes et autochtones qui militent en faveur de la réduction des hydrocarbures dans le portefeuille énergétique québécois.

Équiterre participe aux conférences des Nations Unies sur le climat depuis plus d'une décennie. L'organisation y joue un rôle d'analyste et fait pression sur les différentes parties prenantes afin de faire avancer au mieux les négociations internationales sur le climat. Équiterre a, en outre, joué un rôle d'expert-conseil pour la délégation québécoise lors de certaines rencontres de négociations et, lors de la dernière rencontre à Paris, en plus d'être coorganisateur de la soirée canadienne, Équiterre a vu son directeur principal, Steven Guilbeault, faire partie de la délégation canadienne officielle.

Équiterre possède une solide expérience dans les processus d'évaluation environnementale. L'organisation a par ailleurs milité contre la centrale du Suroît en 2004⁶ et s'est prononcée pour la fermeture de Gentilly-2 (Gentilly-1 ne fonctionne plus depuis 1980). Plus particulièrement, le groupe a participé aux audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) à de nombreuses reprises concernant, notamment, plusieurs projets éoliens, la construction d'une usine d'engrais azotés à Bécancour en 2013 et sur les gaz de schiste en 2014. Équiterre participe aussi aux processus d'évaluations environnementales au niveau fédéral; nous avons agi en tant qu'intervenants auprès de l'Office national de l'énergie sur le projet de renversement de la Ligne 9b d'Enbridge et présentement dans le dossier Énergie Est, ainsi qu'en tant que parties prenantes dans le dossier d'agrandissement du Port de Québec sous l'Agence canadienne d'évaluation environnementale.

Depuis 2008, Équiterre suit les projets de pipelines au Québec. Travaillant en coalition avec des groupes de partout en Amérique du Nord, Équiterre informe et mobilise les citoyens autour des enjeux de changements climatiques et de sécurité des pipelines au Québec.

⁶ CORRIVEAU, Jeanne. « Un énorme 'non' à la centrale du Suroît ». *Le Devoir*, 2 février 2004. En ligne : <http://www.ledevoir.com/non-classe/46373/un-énorme-non-a-la-centrale-du-suroit>

2. INTRODUCTION

Le 7 juin dernier, Équiterre a salué le projet de loi n° 106 concernant la mise en œuvre de la politique énergétique 2030, particulièrement la création de l'organisme Transition énergétique Québec (TEQ). Ce nouvel acteur pourrait devenir un acteur important de la transition énergétique s'il a les moyens de ses actions et s'il est indépendant et transparent. Toutefois, le volet du projet de loi n° 106 portant sur les hydrocarbures discrédite la volonté du gouvernement à faire du Québec une société innovante et leader dans la lutte aux changements climatiques. Nous devons investir dans les énergies renouvelables à court terme et profiter des marchés extérieurs

La lutte aux changements climatiques doit être au cœur de la mise en œuvre de la Politique énergétique du Québec et guider l'ensemble des programmes et mesures. Les cibles énergétiques devraient être associées aux cibles de réduction de GES du Québec et la mission première de l'organisme Transition énergétique Québec doit être celle de l'atteinte des cibles de réduction de GES.

Le document suivant traite des recommandations et des modifications qu'Équiterre souhaite apporter au projet de loi n° 106.

3. LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, AGIR MAINTENANT

The clear and present danger of climate change means we cannot burn our way to prosperity. We already rely too heavily on fossil fuels. We need to find a new, sustainable path to the future we want. We need a clean industrial revolution

Ban Ki-moon, Secrétaire général des Nations Unies

La question des changements climatiques est devenue l'un des enjeux les plus importants de notre temps. Il se passe rarement une journée sans qu'une nouvelle étude vienne nous rappeler les impacts que nous avons déjà commencé à subir.

Rappelons l'une des principales conclusions du dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), publié en 2014 : « Le réchauffement du système climatique est sans équivoque et, depuis les années 1950, beaucoup de changements observés sont sans précédent depuis des décennies voire des millénaires. L'atmosphère et l'océan se sont réchauffés, la couverture de neige et de glace a diminué, le niveau des mers s'est élevé et les concentrations des gaz à effet de serre ont augmenté. »⁷

Il existe de nombreux exemples du fait que nous sommes déjà entrés dans l'ère des changements climatiques et que les effets se font sentir ici même au Québec :

- Les inondations de la rivière Richelieu, en 2011, ont généré des dommages estimés à 82 millions de dollars aux infrastructures publiques et ont endommagé plus de 2 500 résidences⁸;
- Selon Ouranos, les coûts de l'augmentation des températures sur la santé s'élèveront, au cours des cinquante prochaines années au Québec, à plus de 370 millions de dollars pour le gouvernement et à

⁷ GIEC. Changements climatiques 2013. Les éléments scientifiques, Résumé à l'intention des décideurs. En ligne : https://www.ipcc.ch/news_and_events/docs/ar5/ar5_wg1_headlines_fr.pdf

⁸ Ministère de la Sécurité publique. *Rapport d'évènement Inondations printanières Montérégie 2011*, 2013. En ligne : http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/securite_civile/inondations_monteregie_2011/rapport_evenement_inondations_monteregie.pdf.

près de 33 milliards de dollars pour l'ensemble de la société⁹.

- La Californie subit, depuis quatre ans, l'une des pires sécheresses de son histoire dont les coûts, en 2015 seulement, s'élèveront à 2,7 milliards de dollars et 21 000 pertes d'emplois¹⁰.

Il s'avère impératif d'agir maintenant dans la lutte aux changements climatiques. Les gouvernements doivent prendre des mesures législatives en ce sens et les organisations et citoyennes doivent nécessairement modifier certains de leurs comportements.

3.1 Des cibles de réduction de GES à respecter

Le Québec s'est engagé dans la voie de la lutte aux changements climatiques depuis déjà plus d'une décennie. En 2006, le ministre de l'Environnement de l'époque, feu Claude Béchar, présente l'objectif de réduire les émissions de GES de 6 % sous les niveaux de 1990 pour l'année 2012. Cet engagement s'accompagnera d'un plan d'action visant notamment l'établissement d'une redevance sur les hydrocarbures (communément appelée « taxe carbone ») permettant de récolter environ 1,2 milliard de dollars sur six ans pour le Fonds vert, ce même fonds servant à financer des mesures de lutte aux changements climatiques ainsi que d'adaptation au Québec. L'objectif du Québec en 2012 sera non seulement atteint, mais sera même dépassé puisque nous étions 8 % sous les niveaux de 1990 en 2012. On estime que le Fonds vert a permis la réduction de 936 700 tonnes de GES en date du 31 mars 2014¹¹.

Cibles de réduction des GES sous 1990

2020	→	20 %
2030	→	37,5 %
2050	→	80-95 %

⁹ Larrivée, C., N. Sinclair Désjardis, L. Da Silva, J.P. Revéret, C. Desjarlais. *Évaluation des impacts des changements climatiques et de leurs coûts pour le Québec et l'État québécois*, rapport d'étude, Ouranos, 2015. En ligne : http://www.ouranos.ca/media/publication/373_RapportLarrivAe2015.pdf.

¹⁰ RICE Doyle. « California drought cost is 2.7 billion in 2015 ». *USA Today*, 19 août 2015. En ligne :

<http://www.usatoday.com/story/weather/2015/08/19/california-drought-cost-27-billion-2015/32007967/>

¹¹ Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques. *Feuille d'information - Un outil novateur pour le développement durable du Québec*, 2016. En ligne : http://www.mdelcc.gouv.qc.ca/ministere/fonds-vert/feuille_d_information.pdf

En juillet 2015, le Québec a adhéré au Protocole d'accord sur le leadership climatique mondial, aussi appelé « Under 2 Memorandum of Understanding » (Under 2 MOU). Ce protocole vise à limiter l'augmentation de la température planétaire moyenne sous la barre des 2°C, comme le suggère la science. Cela implique des réductions de GES de l'ordre de 80 % à 95 % sur l'horizon 2050. Le Québec a également fixé une cible de réduction sur l'horizon 2030 de 37,5 % sous les niveaux de 1990 en novembre dernier, tout juste avant la Conférence de Paris sur le climat, la 21^e conférence des parties (COP21) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le Québec y a alors démontré une forte volonté de lutte contre les changements climatiques. En plus de se présenter à la conférence avec une cible de réduction de GES bonifiée, la province a notamment soutenu plus de 30 organismes de la société civile pour leur participation à la COP21 et y a organisé une rencontre où, invités par le premier ministre Couillard, plus de 50 représentants de la société civile québécoise ont échangé sur leurs objectifs et visions de la lutte aux changements climatiques.

Le 7 avril 2016, le Gouvernement du Québec s'est donné des cibles dans sa Politique énergétique pour atteindre ses objectifs de réduction de GES¹². La politique énergétique vise une réduction de 16 Mt éq. CO₂, soit 18 % de celles émises en 1990. Le gouvernement souhaite, entre autres, la réduction de 40 % des produits pétroliers consommés au Québec d'ici 2030 et souhaite augmenter de 25 % la production totale d'énergies renouvelables.

Nous croyons que ces cibles énergétiques, sauf celle sur l'efficacité énergétique – nous y reviendrons dans une prochaine section, sont ambitieuses. Ces cibles doivent guider le gouvernement dans l'élaboration du projet de loi et de la mise en œuvre de la politique énergétique. Cependant, nous décelons, avec déception, que les cibles de réduction de GES du Québec ne font pas partie de la mission de l'organisme Transition énergétique Québec (TEQ), alors que nous croyons que ces cibles doivent être intrinsèquement incluses. La mission première de cet organisme doit être, en premier lieu, de réduire les GES. **Équiterre recommande que l'atteinte des cibles de réduction des gaz à effet de serre soit intrinsèquement incluse dans**

¹² Gouvernement du Québec. Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. *Politique énergétique 2030 – L'énergie des Québécois – Source de croissance*. En ligne : <https://mern.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2016/04/Politique-energetique-2030.pdf>

la mission de Transition énergétique Québec. Par conséquent, plusieurs articles du projet de loi n° 106 devront être révisés. À titre d'exemple, les articles 8, 10 et 53 ne devraient pas uniquement faire référence aux cibles en matière énergétique, mais également à celles de réduction de GES définies par le gouvernement. **Pour renforcer davantage la transition énergétique, le gouvernement pourrait aller au-delà de la création de la TEQ et adopter spécifiquement une Loi sur la transition énergétique.**

De même, les programmes et les mesures proposés par les ministères, les organismes et les distributeurs d'énergie à la TEQ en vue de l'élaboration du plan directeur doivent comprendre des objectifs de réduction de gaz à effet de serre mesurés en tonne équivalent de CO₂ (Teq CO₂). Les ministères, organismes et distributeurs devront comptabiliser le coût monétaire pour chaque réduction de Teq CO₂ et exposer leur méthode de calcul. Ces précisions supplémentaires permettront de connaître l'efficacité des programmes et des mesures facilitant ainsi leur sélection par la TEQ.

Également, afin de mettre en concordance la politique énergétique et les engagements internationaux pris par le Québec en matière de lutte aux changements climatiques, **nous recommandons que la politique énergétique définisse également les cibles énergétiques sur un horizon de 2050.**

3.2 Profitons de nos énergies renouvelables

Le portefeuille énergétique du Québec est un atout économique majeur pour la province dans le contexte de lutte aux changements climatiques et dans l'atteinte de nos cibles énergétiques. Le développement des énergies renouvelables, dont nous avons un fort potentiel, n'a pas qu'une simple portée environnementale : il est payant! Des études récentes démontrent qu'investir dans la lutte aux changements climatiques a des retombées positives sur le PIB et la création d'emplois. Les investissements faits dans le cadre du Plan d'action sur les changements climatiques (PACC) 2006-2012 ont créé 7 500 emplois bruts directs à temps complet

et ont accru le PIB de 430 millions de dollars¹³. À lui seul, le secteur de l'éolien comptait près de 4 000 emplois en 2012 et plus de 150 entreprises fournissaient des services ou des composantes d'éoliennes en 2013. Ces emplois se répartissent dans les régions, mais également à Montréal où sont situés les sièges administratifs. Par ailleurs, il est estimé que le PACC 2013-2020 aura des retombées substantielles où 23 000 emplois supplémentaires seraient créés et des retombées directes sur le PIB dépasseraient 1,3 milliard de dollars! D'un simple point de vue économique, il appert que continuer d'investir dans de nouvelles infrastructures de combustibles fossiles constitue une bien mauvaise stratégie.

Dans les documents de consultations de la présente politique énergétique, nous adhérons au passage suivant, qui malheureusement, ne semble pas avoir eu énormément d'échos dans la version définitive de la politique, **nous souhaiterions donc son retour :**

« La poursuite de la mise en valeur de la ressource éolienne pour la production d'électricité permettra de maintenir et de créer des emplois dans les différentes régions du Québec tout en enrichissant le savoir-faire acquis dans ce domaine. Le gouvernement devrait viser à assurer un rythme d'implantation des nouvelles capacités de production de même qu'un niveau total de production qui permettront non seulement le développement à long terme de toute la filière industrielle éolienne au Québec, mais aussi la possibilité pour celle-ci de se tailler une place plus importante sur les marchés d'exportation. [...] Par ailleurs, le Québec doit continuer de s'assurer que les politiques des États américains et des provinces canadiennes avec lesquels il entretient des relations d'affaires en matière d'énergie considèrent l'électricité issue de la grande hydraulique comme une source d'énergie propre. Un tel statut permettrait à Hydro-Québec de valoriser ses ressources auprès de ses voisins en les jumelant à d'autres énergies renouvelables de nature intermittente, telles que l'éolien. Cette approche entraînant une diminution de l'utilisation de centrales thermiques au gaz naturel ou au charbon, dont

¹³ Bureau des changements climatiques du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. *Cible de réduction d'émission de gaz à effet de serre du Québec pour 2030*, p. 35. En ligne : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/changementsclimatiques/consultations/cible2030/consultationPost2020.pdf>

l'efficacité énergétique est d'environ 50 %, aurait l'avantage d'améliorer de beaucoup le bilan nord-américain des émissions de GES.¹⁴ »

L'avenir est prometteur pour l'industrie des énergies renouvelables. Le Québec doit développer des infrastructures et des ententes pour exporter son énergie propre dans le reste du Canada, mais également aux États-Unis dans les États du Massachusetts et de New York notamment où de nouveaux quotas seront ouverts le mois prochain. Le Québec doit saisir ces opportunités réelles et à très court terme et devrait inclure davantage l'énergie éolienne dans sa stratégie d'exportation. La transition énergétique doit se faire rapidement pour l'atteinte des cibles de réductions de GES du Québec, et notre stratégie peut également permettre à d'autres gouvernements d'atteindre les leurs!

La politique énergétique ne tient pas compte de la progression de la demande énergétique du Québec, mais en définit le portefeuille ciblé pour 2030. Équiterre croit que la demande augmentera au fil des ans et que l'efficacité énergétique, ainsi que les renouvelables permettront d'atteindre les réductions de GES et de dépendance aux hydrocarbures. **Équiterre est d'avis que la construction de nouveaux barrages hydroélectriques n'est pas l'avenue à prendre** puisqu'il est maintenant reconnu que ces projets sont plus coûteux que l'éolien au mégawatt et qu'ils sont longs à construire.



¹⁴ Donnée issue du site gouvernemental dédié aux consultations de la nouvelle politique énergétique. Le document complet pouvait être consulté à l'adresse suivante en novembre 2015, depuis retiré du web: <http://www.politiqueenergetique.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2014/12/politique-energetique-document-consultation.pdf>

Enfin, nous croyons que la marge de manœuvre de 2,5 % pour le déclenchement de nouveaux approvisionnements autorisés est trop faible. Ce ratio ne tient pas compte d'une stratégie à long terme qui vise l'exportation ou encore la durée de mise en service des projets (évaluation environnementale, construction, etc. Par exemple, un parc éolien prend, en moyenne, 4 ans avant d'être en fonction). **Ce ratio devrait être réévalué à la hausse.**

3.3 Une politique bicéphale

Le projet de loi n° 106 nous apparaît incohérent dans sa forme actuelle. En effet, il est contradictoire que le projet de loi traite de transition énergétique et d'exploitation d'hydrocarbures. Le signal envoyé tant à la population, aux autres gouvernements avec lesquels nous collaborons dans la lutte aux changements climatiques et à l'industrie du secteur énergétique n'est pas clair.

Équiterre croit que le gouvernement du Québec ne doit tout simplement pas développer l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures sur son territoire, ou la financer, si la province souhaite réellement respecter ses engagements en matière de lutttes aux changements climatiques et demeurer un leader dans l'innovation et le développement d'une économie faible en carbone.

Si le gouvernement souhaite tout de même aller de l'avant dans l'élaboration d'une loi sur les hydrocarbures, **Équiterre enjoint le gouvernement à dissocier les chapitres portant sur la Loi sur Transition énergétique Québec et celui sur la Loi sur les hydrocarbures.**

Équiterre est d'avis que le volet portant sur la transition énergétique doit être adopté le plus rapidement possible puisqu'il y a urgence d'agir dans la lutte aux changements climatiques. Le volet portant sur les hydrocarbures devrait être étudié ultérieurement. **Équiterre demande qu'un moratoire soit déclaré sur les travaux d'exploration ou d'exploitation des hydrocarbures qui ont présentement cours d'ici à ce qu'un cadre législatif socialement acceptable soit défini.** Aucune urgence ne justifie l'adoption aussi prestement du volet portant sur les hydrocarbures du projet de loi n° 106. Qui plus est,

l'acceptabilité sociale n'est présentement pas au rendez-vous. Les débats entourant les gaz de schistes, la fracturation hydraulique et le projet Énergie Est sont des exemples qui démontrent cet état de fait. Le gouvernement ne doit pas chercher à obtenir l'acceptabilité sociale des projets d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures par le biais de politiques publiques : à l'industrie de le faire! Rappelons tout de même quelques éléments clés :

Projet de pipeline Énergie Est :

- Près de 300 municipalités se sont opposées à Énergie Est dont la Communauté métropolitaine de Montréal qui représente, à elle seule, 3,9 millions d'habitants, et d'autres affirment de véritables appréhensions, dont la ville de Lévis.
- Plus de 160 groupes citoyens, partout au Québec, s'impliquent pour que le projet Énergie Est ne passe pas.
- En novembre 2014, suite à un appel du public de Gabriel Nadeau-Dubois faite à une émission de télévision populaire, les comités citoyens ont récolté plus de 350 000 \$¹⁵ en trois jours seulement, soit sept fois l'objectif espéré. 12 425 personnes auraient donc appuyé fermement la campagne Coule pas chez Nous qui s'oppose aux transports des hydrocarbures et plus particulièrement au projet Énergie Est. Il s'agit d'une démonstration, sans équivoque, que les citoyens militants ont l'appui d'une forte majorité de la population.
- En septembre 2015, Équiterre a déposé une pétition de plus de 90 000 signataires contre le projet Énergie Est et l'accroissement de la production des sables bitumineux. Cette pétition est probablement la plus grande jamais faite sur une question environnementale au Québec.

Lutte pour le climat

- Le 11 avril 2015, plus de 25 000 personnes ont marché dans les rues de Québec lors de la Marche Action Climat. Trois messages étaient alors véhiculés par les participants : « Oui à la protection du climat, Non à TransCanada et au pétrole issu des sables bitumineux, Pour les énergies renouvelables ».

¹⁵ BERTHIAUME Anne-Marie, Stop Oléoduc. *Coule pas chez nous prend acte de l'opposition citoyenne!* 27 novembre 2014. <http://www.stopoleoduc.org/campagne-coule-pas-chez-nous/coule-pas-chez-nous-prend-acte-de-lopposition-citoyenne-2/>

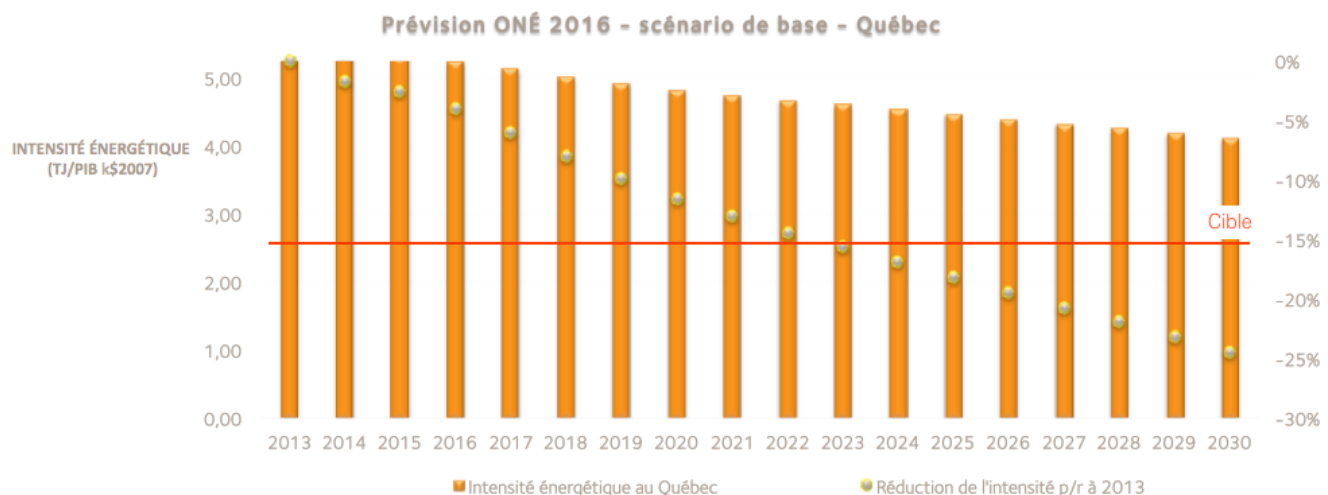
- Le 29 novembre 2015, à la Marche 100 % Possible à Ottawa, l'exploit de réunir 25 000 personnes a été réitéré. Bon nombre des marcheurs provenaient du Québec. Le climat, les solutions et la justice climatique étaient les mots d'ordre de cet événement.

Nous déplorons que, dans les présentes consultations de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, aucun groupe citoyen ou de représentant des Premières Nations ne soit entendu, alors que l'enjeu des hydrocarbures est éminemment territorial.

3.4 Le statu quo comme cible de réduction de la consommation

La politique énergétique et le projet de loi n° 106 devraient reconnaître davantage l'efficacité énergétique comme outils à privilégier. Il s'agit de l'outil le plus efficient tant économiquement, environnementalement et socialement dans l'atteinte des cibles de réduction de GES.

Les États et les provinces se dotent rarement de cibles globales d'efficacité énergétique, mais davantage de cibles par source d'énergie. Cela étant, si le Québec souhaite se doter d'une cible globale, celle-ci devrait être **d'au moins 25 % par rapport à 2013 en 2030**. En effet, selon l'analyse des prévisions tirées du rapport Avenir énergétique du Canada en 2016 – Offre et demande énergétiques à l'horizon 2040 de l'Office national de l'énergie (ONÉ), la cible de 15 % en efficacité énergétique de la province serait atteinte en 2023, aussi bien dire que le *business as usual* fera le même effet.



À des fins explicatives : l'indicateur d'intensité énergétique est le rapport entre la consommation d'énergie et le produit intérieur brut exprimé en dollars constants de 2007, donc le degré d'efficacité énergétique de l'économie québécoise.

Équiterre suggère donc la révision des cibles en efficacité d'énergie par source d'énergie présentées dans le tableau suivant. Les données sont basées sur l'année de référence 2013. La cible électrique en énergie proposée n'est ici pertinente que si Hydro-Québec est en mesure d'éliminer une bonne partie des surplus importants anticipés par le biais des exportations (ce que nous suggérons) ou d'une demande d'électricité domestique plus forte que prévu (ce que nous croyons).

Cibles d'efficacité énergétique par source d'énergie*

	Horizon 2030	Commentaires
Électricité - Énergie	14 % - 42 %	Fourchette basée sur les leaders en Amérique du Nord
Électricité - Puissance	6,5 % - 8 %	Fourchette basée sur le Plan d'approvisionnement et l'étude de potentiel d'Hydro-Québec
Gaz naturel	10,5 % - 21 %	Fourchette basée sur les leaders en Amérique du Nord
Produits pétroliers	40 %	Cible incluse dans la politique énergétique

* Nous suggérons la lecture du rapport « The 2015 State Energy Efficiency Scorecard » de l'American Council for an Energy-Efficient Economy, octobre 2015. <http://aceee.org/state-policy/scorecard>

Équiterre est aussi d'avis que le projet de loi n° 106 devrait spécifier que les programmes et les activités doivent être évalués selon les meilleures pratiques de l'industrie de l'efficacité énergétique et les rapports en découlant doivent être rendus publics.

4. Transition énergétique Québec

Bien qu'Équiterre salue la création de l'organisme Transition énergétique Québec (TEQ), d'autres éléments constitutifs énoncés dans le projet de loi n° 106 doivent être bonifiés, corrigés ou analysés par la plus grande attention des commissaires. Nous en soulevons ici quelques-uns.

4.1 Mandat

Équiterre est d'avis que la TEQ doit être un organisme d'importance dans la lutte aux changements climatiques. Puisque ces derniers vont au-delà des frontières, nous suggérons **l'élargissement du mandat de la TEQ afin qu'elle puisse collaborer avec le gouvernement fédéral, les provinces et territoires ainsi que sur la scène internationale.**

Équiterre recommande aussi de bonifier le mandat de la TEQ afin **d'inclure la gestion et la coordination des énergies décentralisées, dont la géothermie, l'énergie solaire et les mini-éoliennes.**

Également, **la TEQ doit pouvoir faire des recommandations au gouvernement et à l'Assemblée nationale sur les lois et règlements à mettre en œuvre afin d'atteindre les cibles de réduction des GES et d'améliorer l'intensité énergétique de la province** (ex. code du bâtiment, loi sur l'aménagement du territoire, etc.).

4.2 Enjeux d'indépendance et de gouvernance

Il apparaît essentiel que la TEQ soit indépendante tant auprès du gouvernement que de la fonction publique. La création de la TEQ ne doit pas devenir une copie du Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques ou du Fonds vert. **Équiterre est d'avis que la TEQ doit être redevable au gouvernement à l'égard de sa performance dans l'atteinte des cibles de réduction de gaz à effet de serre et non pas à des fins d'approbation de ses décisions.** En cas contraire, l'approbation du plan directeur peut dépendre d'éléments politiques et électoralistes alors que la réduction des GES serait marginale.

Le gouvernement doit également offrir une liberté relative des actions à la TEQ. **Équiterre recommande que la TEQ puisse demander à un ministère, à un organisme ou à un distributeur d'énergie toute information nécessaire à l'exercice de ses fonctions.**

Le conseil d'administration de la TEQ doit être indépendant de source de conflit d'intérêts. Nous craignons que si les employés de distributeurs d'énergie, du gouvernement ou d'un organisme ne puissent participer à la Table des parties prenantes (article 42), qu'ils alors soient « relégué » au Conseil d'administration de la TEQ. Cela porterait atteinte à l'indépendance et à la crédibilité du conseil d'administration. **Nous recommandons donc que cet élément de la Table des parties prenantes soit transféré aux critères d'admissibilités des administrateurs de la TEQ.**

La gouvernance de la TEQ doit être exemplaire afin d'assurer la crédibilité de l'organisation et de son indépendance. Les membres du conseil d'administration ne doivent pas être soumis aux aléas de la politique québécoise et doivent avoir les ressources nécessaires pour effectuer leur travail. La stabilité et l'efficacité doivent guider les mandats des dirigeants. **Nous recommandons donc que les mandats des membres du conseil d'administration de la TEQ soient fixés à quatre ans, et celui du président-directeur général à cinq ans, ni plus ni moins.**

Nous recommandons également la rémunération ou une compensation du président et des membres du conseil d'administration de la TEQ. À cet effet, nous suggérons la modification de l'article 27 à l'instar de l'article 9 de la Loi sur Hydro-Québec : *Le gouvernement fixe, suivant le cas, le traitement, les allocations, les indemnités et les autres conditions de travail du président du conseil d'administration et des autres membres du conseil d'administration.*

Nous recommandons d'ajouter un article définissant un processus d'alternance des premiers administrateurs afin d'assurer une certaine continuité au sein du conseil d'administration (ex. mandat de 2 ans pour la moitié des premiers administrateurs, mandat régulier par la suite).

Équiterre croit qu'il est problématique que les membres du personnel de la TEQ soient nommés suivant la Loi sur la fonction publique. Le conseil d'administration et le président-directeur général doivent avoir l'entière discrétion d'embaucher le personnel de l'organisme. **Nous recommandons que le conseil d'administration de la TEQ adopte la politique des ressources humaines, incluant la rémunération du personnel.** Le gouvernement devra faire l'approbation de cette politique.

4.3 Table des parties prenantes

Équiterre se questionne sur le mandat de la Table des parties prenantes. Nous percevons cet effort de déjudiciarisation du processus d'approbation du Plan directeur. Toutefois, puisque son mandat est d'élaboration et de révision du Plan directeur, **la Table devrait se rencontrer annuellement** plutôt qu'aux cinq ans afin d'assurer le suivi du Plan directeur. Ultimement, les rapports de suivi approuvés par le ministre devraient être rendus publics pour assurer la transparence de la TEQ.

4.4 Fonds pour la transition énergétique

Équiterre décèle une problématique majeure du financement de la TEQ proposée dans le projet de loi n° 106 en plus de s'interroger sur le budget exact que détiendra l'organisme. Nous ne voyons pas la pertinence de créer un Fonds pour la transition énergétique, alors que le Fonds vert remplit déjà la mission proposée par ce nouveau fonds. La multiplication des organisations n'augure rien de bon quant à la compréhension des différents acteurs et de la population tout en risquant de nuire à l'efficacité de nos initiatives. Les redevances sur les hydrocarbures doivent financer le Fonds vert uniquement. Toutefois, le gouvernement ne doit pas planifier la transition énergétique avec un financement issu de l'exploitation des hydrocarbures sur son territoire. Il s'agirait d'un non-sens de la transition énergétique : elle ne doit pas être dépendante de ce pour laquelle elle vise à s'émanciper. Ces sommes sont, pour le moment, hypothétiques et difficilement prévisibles. Ainsi, **le Fonds pour la transition énergétique ne devrait pas être créé et la stratégie de transition énergétique ne devrait pas se baser sur l'exploitation des hydrocarbures pour assurer son financement.**

4.5 Reddition de compte

Équiterre est d'avis que les états financiers et le rapport des activités de la TEQ ne devraient pas se faire auprès du ministre pour les raisons d'indépendance citées plus haut. **Ces rapports devraient être soumis à la Régie de l'énergie et approuvés en fonction des cibles de réduction des GES.** La TEQ doit avoir une marge de manœuvre suffisante et optimale dans ses décisions financières (ressources humaines, publicités, prêts, incitatifs, etc.) en vue de l'atteinte des cibles de GES.

4.6 Autres commentaires

Afin d'éviter un vide juridique important, le projet de loi n° 106 doit **clarifier le processus réglementaire pour les distributeurs d'énergie** (Hydro-Québec, Gaz Métro, gazéifères, etc.). Par exemple, peuvent-ils faire des demandes budgétaires pour leurs programmes et activités à l'extérieur du processus défini dans le Plan directeur? Que se passe-t-il entre deux Plans directeurs?

Équiterre aimerait que le gouvernement définisse la stratégie d'action entre maintenant et au moment de la mise en vigueur de la TEQ. **Équiterre recommande de poursuivre le financement, ou de refinancer au besoin, les programmes du Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques existants, et ce, jusqu'à ce que les programmes de la TEQ entrent en vigueur.**

5. CONCLUSION

Pour Équiterre, le Québec doit réduire sa consommation totale d'énergie en commençant par les énergies fossiles. Il doit opérer, le plus rapidement possible, une transition énergétique où l'économie est sobre en carbone.

Le mandat de la TEQ doit être clair et bien défini tant auprès des consommateurs que des distributeurs d'énergie. La mise en œuvre de la loi peut devenir chaotique en cas contraire et retarder la transition énergétique que doit impérativement effectuer la province.

Enfin, nous transcrivons ici les dernières lignes de notre rapport *Pour un Québec libéré du pétrole en 2030* dont nous suggérons fortement la lecture aux commissaires : « Mobiliser nos ressources humaines et financières, toujours plus rares et difficiles à obtenir, dans des projets qui ne font que calquer des modèles socioéconomiques du passé, appartient à une autre époque. Le Québec, s'il réussit la transition, se donnera la capacité non seulement d'assurer une bonne qualité de vie à ses citoyens de demain, mais de devenir une économie modèle d'appuyant sur un nouveau paradigme de création de richesse. »

Le Québec doit faire le choix de la transition énergétique!

6. RECOMMANDATIONS PRINCIPALES

Politique énergétique

1. La cible en efficacité énergétique doit être bonifiée à au moins 25 % par rapport à 2013 et des cibles doivent être identifiées par source d'énergie.
2. La politique énergétique doit définir des cibles énergétiques sur un horizon de 2050.
3. L'énergie éolienne doit être développée rapidement pour profiter des marchés extérieurs, alors que la construction de nouveaux barrages hydro-électriques ne doit pas se faire.

Projet de loi n° 106

4. Le projet de loi doit être scindé en deux : les chapitres portant sur la Loi sur Transition énergétique Québec doivent être étudiés maintenant et ceux sur la Loi sur les hydrocarbures devraient l'être ultérieurement.
5. L'atteinte des cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre doit être intrinsèquement incluse dans la mission de Transition énergétique Québec. Une Loi sur la transition énergétique renforcerait la position du Québec dans la lutte aux changements climatiques.
6. Le mandat de la TEQ doit être élargi.
7. Les administrateurs de la TEQ doivent être indépendants et autonomes.
8. D'ici à la mise en fonction de la TEQ, le gouvernement doit assurer la transition énergétique.